

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRÖHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique*. XI^{me} Assemblée générale à Zoug, le 31 juillet 1891. — Rapport du bibliothécaire-archiviste pour l'exercice 1890-1891. — Nomination d'honoraire. — Diplôme et sceau. — Tirages à part. — *Congrès international de numismatique* à Bruxelles, 1891. — J. M., Médaille du Congrès pénitentiaire international de 1890. — MÉLANGES. Dr Stückelberg, Römische Münzfunde in Frankreich. — Raitpfennig. — Médailles dites de pacotille. — Rectification au sujet de la médaille Naville. — BIBLIOGRAPHIES. — ANNONCES.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

XII

XI^{me} Assemblée générale
tenue à Zoug, dans la salle du Conseil d'Etat,
le 31 Juillet 1891.

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. Paul Strœhlin, président. Seize membres sont présents ainsi que des représentants des autorités de Zoug et plusieurs personnes étrangères à la Société.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Robert Weber, de Zoug, qui a bien voulu se charger de l'organisation de la fête, souhaite la bienvenue aux